

versement pension alimentaire

Par enadege_old, le 04/12/2007 à 16:51

Bonjour, j'ai une fille de 21 ans qui est reconnu travailleur handicapé a la suite d'une grave maladie depuis l' age de 6 mois, elle ne sait pas lire ni ecrire depuis un accident cerebral. Elle travaille depuis un an en faisant 30 h/semaine (menage) et est suivi medicalement car a des sequelles au cerveau.

Jaurais voulu savoir SI ELLE EST CONSIDEREE COMME A MA CHARGE ET SI ELLE PEUT PERCEVOIR une pension alimentaire de mon ex-mari. Merci de votre reponse.